



PRATIQUES LOCALES

SOCIAL

Enfance

Développer le parrainage des enfants délaissés

POURQUOI ?

Des centaines d'enfants placés en foyer ou en famille d'accueil vivent une réelle situation d'abandon, mais ne sont pas pour autant adoptables. Le parrainage peut répondre à leur demande affective.

POUR QUI ?

Les services de l'aide sociale à l'enfance ont la possibilité de mettre en place un dispositif de parrainage destiné aux mineurs qui leur sont confiés, ou soutenir l'action d'associations œuvrant dans ce domaine.

COMMENT ?

Le Comité national du parrainage a élaboré un guide de bonnes pratiques. Il constitue un cadre de référence pour les professionnels de l'aide sociale à l'enfance et permet d'uniformiser les pratiques.

« **P**asser du temps avec mon parrain me rend heureux », affirment 84% des enfants qui vivent en foyer ou en famille d'accueil. C'est ce que révèle une étude réalisée par Kimso, un cabinet de conseil et d'évaluation spécialisé en impact social, pour l'association France Parrainages. Confiance en soi et dans l'avenir, soutien, épanouissement, appui dans les parcours scolaires et professionnels : 66% d'entre eux plébiscitent le parrainage. « Ce dispositif offre à l'enfant la possibilité de nouer des relations affectives privilégiées avec un ou des adultes bénévoles et extérieurs à son contexte de vie habituel, détaille Marie-Laure Bouet-Simon, responsable de la cellule "parrainage" du Calvados. Pour l'enfant, c'est l'occasion de partager des moments privilégiés et des activités ainsi que de prendre de la distance par rapport à son quotidien qui peut, parfois, être difficile. » Et Philippe Liebert, psychologue et responsable technique du service « adoption » du Pas-de-Calais de préciser : « L'accueil limité dans le temps, progressif, répétitif et inscrit dans la durée, sécurise l'enfant. »

ATOUTS

- Les professionnels qui encadrent les enfants ne peuvent pas satisfaire tous leurs besoins, en particulier affectifs.
- Le parrainage ouvre des perspectives d'attachement, hors de l'institution.

LIMITE

L'accompagnement de la famille de parrainage et de l'enfant nécessite un engagement important des professionnels de l'aide sociale à l'enfance.

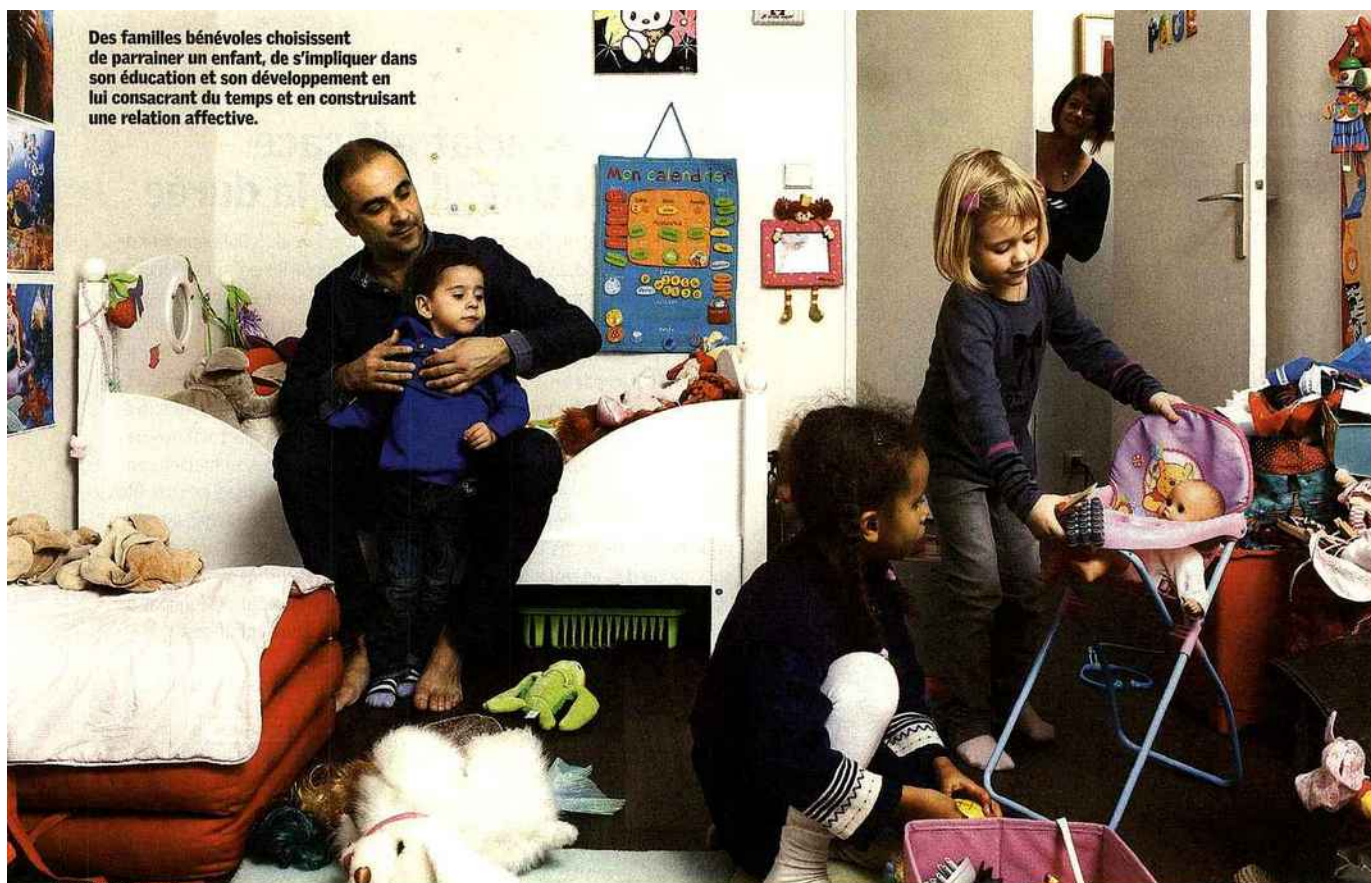
Le parrainage s'adresse à des jeunes qui vivent dans leur famille, souvent monoparentale, à des mineurs en situation de total isolement et à des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Pas de cadre juridique

Les ministères de la Famille et de la Justice ont mis en place le Comité national du parrainage en 2003, pour favoriser le développement de ce dispositif qui ne bénéficie pas de cadre juridique. Ce comité a élaboré une charte et un guide afin d'uniformiser les pratiques. Une quarantaine d'associations ont signé cette charte. Toutefois, le parrainage demeure peu développé en France. « Il concerne 2000 à 2500 enfants, estime Vincent Dennery, directeur de la Fondation pour l'enfance. Alors que Big brothers, big sisters, une association américaine, gère, à elle seule, 250000 à 300000 parrainages. Nous sommes très loin de ce qui pourrait être fait. » Un avis partagé par Muguette Dini, ex-sénatrice du Rhône, et Michelle Meunier, élue en Loire-Atlantique, auteures d'un projet de loi réformant la protection de l'enfance, soumis au vote du Sénat le 28 janvier.

« Encourager les actions de parrainage d'enfants confiés à l'ASE » est l'une des mesures proposées dans leur rapport, rendu en juin dernier.

Plusieurs départements se sont déjà engagés dans cette démarche. La majorité soutient l'action d'associations de parrainage de proximité. C'est le cas du Rhône et du Nord, par exemple. D'autres ont choisi de mettre en place un dispositif de parrainage destiné notamment aux mineurs qui leur sont confiés, par le biais de leurs services de l'ASE. Le Calvados et la Seine-Maritime sont les premiers départements à l'avoir fait, dès 2006. Dans ce dernier, une cinquantaine de parrainages sont en cours. « Nous avons choisi de privilégier, parmi les enfants placés, ceux qui sont délaissés et qui vivent une réelle situation d'abandon mais qui ne sont pas pour autant adoptables, expose Pascale Lemare, responsable du service "adoption, consultation des dossiers et parrainage". Ces mineurs peuvent souffrir d'un manque d'estime de soi. Pour eux, être parrainé c'est exister pour quelqu'un, hors de l'institution. » Le Pas-de-Calais, qui s'est engagé dans cette démarche depuis 2010, a aussi fait le choix de propo-



Des familles bénévoles choisissent de parrainer un enfant, de s'impliquer dans son éducation et son développement en lui consacrant du temps et en construisant une relation affective.

S. LACOMBE/PICTURE TANK



L'EXPERT

ALICE TELECHER, psychologue clinicienne, référente « parrainage » à l'association France Parrainages

«Le bénévolat est un facteur essentiel»

« Le parrainage présente plusieurs effets bénéfiques. Les enfants placés sont ballottés et ne décident de rien, ils sont victimes de leur situation familiale et sociale. Ils subissent la séparation d'avec leurs parents, leurs frères et sœurs, ainsi que la vie en foyer. Avec le parrainage, ils redeviennent acteurs. Ils décident, en effet, s'ils souhaitent ou non s'engager dans la démarche puis, lorsque la relation est entamée, ce sont eux qui choisissent de nouer des liens affectifs avec leur parrain. Le parrainage leur permet de redevenir sujet. Il leur offre également la possibilité de rencontrer des adultes qui sont prêts à leur

accorder du temps et qui le font gratuitement. Que les parrains soient bénévoles me paraît essentiel. Je me souviens d'un petit garçon parrainé qui s'étonnait de constater que des personnes pouvaient l'aimer alors que cela n'était pas leur métier. Grâce à cette relation avec un adulte qui n'est pas un travailleur social, ces enfants sont autre chose que des sujets issus du champ social. Car on s'intéresse à eux, pour eux. Ils retrouvent leur statut d'enfant avec un peu d'innocence. Ce lien d'attachement plus personnel, plus affectif et installé dans la durée, est susceptible de les aider à se reconstruire. »

10%

C'est la proportion de mineurs confiés à la protection de l'enfance (ASE) qui n'auraient plus suffisamment de contacts avec leurs parents. Ils sont ballottés de foyers en familles d'accueil, parfois jusqu'à leur majorité, privés d'un lien affectif stable et sécurisant, indispensable à leur épanouissement.

ser le parrainage aux enfants en rupture de liens, des mineurs, pupilles de l'Etat, qui, en raison de leur âge – plus de huit ans – et de leurs itinéraires chaotiques ne relèvent pas, en général, d'un projet d'adoption. « L'objectif n'est pas de créer une filiation juridique, mais plutôt une filiation affective pour que l'enfant se sente appartenir à une nouvelle famille, détaille Philippe Liebert. Ces enfants étant difficiles, nous sommes obligés de faire du sur-mesure. » Le Pas-de-Calais suit actuellement cinq parrainages.

Un dispositif méconnu

Les professionnels qui ont mis en place ce dispositif partagent le constat que les parrains manquent. Il faut dire que le parrainage demeure méconnu : seuls 6% des Français en ont entendu parler (sondage Harris, 2014).

« Dans le Pas-de-Calais, nous avons fait le choix d'avoir recours à des familles ayant obtenu leur agrément "adoption" depuis plusieurs années, poursuit Philippe Liebert. C'est une certaine garantie de compétences éducatives et affectives. Certes, face aux espoirs d'adoption déçus, certaines familles peuvent se rigidifier,



Nadia Elazouzi, chargée de mission à la direction « enfance, famille » du conseil général du Nord.



R. BARON / LIGHT MOTIV

Nord • 2,58 millions d'hab.

Un partenariat efficace pour un travail dans la durée

Le conseil général du Nord travaille, depuis 2002, avec l'antenne départementale de France Parrainages. La convention de partenariat prévoit une subvention de 150 000 euros par an. L'association accompagne 229 parrainages : des enfants placés, d'autres retournés dans leur famille après un placement, des mineurs étrangers isolés, etc. Les demandes de parrainage proviennent des travailleurs sociaux du département qui s'adressent directement à France Parrainages. « Nous collaborerons avec cette association afin d'éviter la confusion entre le parrainage et les missions des services de l'aide sociale à l'enfance, comme le signalement et le placement, qui sont mal perçus, expose Nadia Elazouzi, chargée de mission à la direction

« enfance, famille ». Cela apporte de la clarté pour les enfants et leurs parents. » Quatre éducateurs spécialisés suivent les parrainages au sein de l'association. Ils se chargent aussi de recruter des parrains. « Les retours de nos équipes sont extrêmement positifs, des relations de qualité et durables se mettent en place, poursuit Nadia Elazouzi. Plus d'un tiers des parrainages en cours ont plus de cinq ans. Certains parrains accueillent même les enfants toute la semaine, et deviennent des tiers dignes de confiance. »

CONTACT

Nadia Elazouzi, tél. : 03.59.73.80.14.

LE BILAN

Le parrainage s'est développé grâce à l'accompagnement éducatif de l'association France Parrainages.

nais d'autres, au contraire, sont en capacité d'effectuer ce cheminement vers le parrainage. Il y a autour de 20 000 familles agréées "adoption" en France. Si 10 % d'entre elles se tournaient vers le parrainage, cela représenterait quand même presque 2 000 familles ! »

Couples, personnes seules, avec ou sans enfants, la Seine-Maritime ne requiert pas de profil type de parrain. « Cependant, certains sont en attente d'un filleul car je n'en ai pas qui leur corresponde, explique Pascale Lemare. L'apparement exige de la subtilité si l'on veut éviter les échecs. » Un avis partagé Marie-Laure Bouet-Simon. « Procéder à un "apparrainage" est compliqué, observe-t-elle. Nous avons, d'un côté, des enfants issus de familles où les difficultés psychologiques et/ou éducatives sont plus ou moins importantes et, de l'autre, des candidats parrains avec de bonnes intentions, prêts à donner du temps, de l'affection, mais peu préparés à rencontrer des enfants pouvant présenter des troubles. »

La demande de parrainage pour un enfant placé émane, en général, d'un travailleur social. « Elle est évaluée sur la base du dernier rapport qui décrit cet

enfant et d'une rencontre avec l'équipe qui le suit, détaille Pascale Lemare. Il s'agit de s'assurer du désir de l'enfant, de définir son profil et ses besoins, et de les confronter aux offres de parrains disponibles et leurs attentes. Des parrains potentiels sont alors proposés. »

Engagement important

L'accord des parents est sollicité. Enfin, les parrains et les filleuls s'entendent sur la manière dont pourrait se dérouler leur relation. Les grandes lignes sont fixées dans une convention de parrainage, signée sous l'égide du département. « Il est essentiel que ce cadre soit bien posé au départ, poursuit Pascale Lemare. La réussite du parrainage repose aussi sur la disponibilité des parrains, la régularité des rencontres, la proximité géographique, mais aussi, et surtout, sur l'adhésion des travailleurs sociaux qui prennent en charge l'enfant. S'il vit en famille d'accueil, il a besoin de savoir que l'assistante familiale est d'accord. Or cette démarche ne pénètre que doucement dans la culture des professionnels, qui ne sont pas habitués à un regard extérieur comme celui des parrains. » Par conséquent, peu de demandes émanent

des établissements ou des familles qui accueillent les enfants. Ce n'est pas le seul frein au développement du parrainage. « La mise en place de tel projet demande du temps, de l'énergie et des moyens humains suffisants afin de préparer les candidats potentiels à la réalité du parrainage, prévient Marie-Laure Bouet-Simon. Philippe Liebert souligne : « L'accompagnement de la famille et de l'enfant va demander un engagement important de l'équipe et du professionnel. Cela nécessite une grande disponibilité, car les accueils sont souvent durant les périodes de vacances et les familles de parrainage ne résident pas forcément à proximité du lieu d'accueil de l'enfant. Enfin, un grand nombre de professionnels gravitent autour de la situation et il y a un travail important de liaison et de coordination à réaliser. »

Ces professionnels constatent unanimement que le parrainage, ce sont surtout de belles rencontres qui durent, pour certaines, bien après la majorité des enfants, et se concluent parfois par une adoption. *Isabelle Verbaere*

POUR EN SAVOIR PLUS

« Quand la relation parentale est rompue », Philippe Liebert, Dunod, février 2015.